



COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE : DEPOT D'UN AMENDEMENT POUR LA RATIFICATION DE LA CHARTE EUROPEENNE DES LANGUES REGIONALES

Marc Le Fur Député des Côtes d'Armor et Vice-Président de l'Assemblée Nationale a déposé avec plus de quarante député un amendement au projet de loi constitutionnelle visant à permettre la ratification de la charte Européenne des langues régionales ou minoritaires.

En ratifiant la charte, la France se conformerait aux conventions de l'UNESCO pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel de 2003 et pour la Protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005. Ces conventions, dont notre pays a été à l'initiative, font en effet obligation aux Etats de défendre la diversité culturelle et linguistique sur leur territoire.

La ratification de la charte s'inscrit également dans la logique du Traité de Lisbonne, dont l'article 3 dispose que l'Union « *respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturelle européen* ». Elle serait d'autant plus opportune que l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne et la Finlande notamment, ont l'ont déjà ratifiée.

La ratification de la Charte constituera indiscutable un signe fort en faveur de la diversité et de la richesse culturelle de notre pays.

Cet amendement devrait être discuté après la discussion générale, mercredi 16 janvier dans l'après midi.

Contact : Fabrice LAYER, Collaborateur de Marc LE FUR – flayer@assemblee-nationale.fr

01 40 63 54 98 - 06 79 47 57 59